



DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
Arrondissement de Mâcon
Canton de la Chapelle de Guinchay
Mairie de LEYNES

Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2024

Présents : Bernard MARTIN ; Suzanne BERGERET ; Bernard JUSTIN ; Dominique LAURENT ; Jacqueline MILAMANT ; Aymeric THILLET ; Roger VARGAS ; Isabelle DE GROOTE

Excusé non représenté : Aucun

Absent : Aucun

Représentés : Anthony AUBLANC représenté par Isabelle DE GROOTE ; Virginie DESGRANGES représentée par Dominique LAURENT ; Sébastien LACHARME représenté par Bernard JUSTIN ; Christophe WUYLSTEKER représenté par Aymeric THILLET ; Véronique RIGAUT représentée par Suzanne BERGERET.

Secrétaire de séance : Isabelle DE GROOTE

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2024
3. Délibération vacance de poste agent technique
4. Délibération engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25%
5. Délibération engagement des dépenses de fonctionnement
6. Délibération avenant cimetière
7. Comptes rendus de réunions
8. Informations et questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Isabelle DE GROOTE est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2024

Madame Dominique LAURENT demande à ajouter une précision au procès-verbal :

Mme Jacqueline Milamant indique qu'une nouvelle personne désirerait intégrer le groupe des bénévoles au sein de la bibliothèque. Une prochaine réunion du groupe de gestion, dont les maires des communes adhérentes font partie, devra être programmée.

3. Délibération vacance de poste agent technique

L'agent technique recruté en mai 2024 n'a pas souhaité reconduire son Contrat à Durée Déterminée, il est donc nécessaire de déclarer le poste vacant.

Monsieur le Maire rappelle :

Conformément à l'article 34 de la loi n °84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

DECIDE :

- de déclarer la vacance d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial à raison de 17.50 heures hebdomadaires.

Adoptée à l'unanimité

4. Délibérations engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25%

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent au Conseil Municipal, avant l'approbation du budget, d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au Budget précédent.

Chapitre	Crédits votés au BP 2024 (crédits ouverts)	RAR 2023 inscrits au BP 2024 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de DM votées en 2024	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts à l'assemblée délibérante (25%)
20	20 000,00			20 000,00	5 000,00
204	12 000,00			12 000,00	3 000,00
21	60 000,00			60 000,00	15 000,00
46	12 700,00			12 700,00	3 175,00

58	23 000,00			23 000,00	5 750,00
62	102 000,00			102 000,00	25 500,00
67	4 000,00			4 000,00	1 000,00
				TOTAL	58 425,00

Montant total maximum des dépenses autorisées : 58 425,00

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget principal 2024, le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 58 425,00€ répartis comme suit :

Enveloppe disponible	Chapitre / opération	Article	Libellé	Montant
5 000,00	chapitre 20	2031	Frais d'étude	5 000,00
3 000,00	chapitre 204	2041582	Bâtiment et installations	3 000,00
60 000,00	Chapitre 21	2181	Installations générales et agencement	50 000,00
		2188	Autres	10 000,00
3 175,00	opération 46	2152 - 46	Installation de voirie	-
		2188 - 46	Autres	3 175,00
5 750,00	opération 58	21311 - 58	Bâtiment administrations	5 750,00
25 500,00	opération 62	21318-62	Autres bâtiment publics	20 000,00
		21352-62	Bâtiment privés	10 500,00
		2313-62	Constructions	-
1 000,00	opération 67	21316 - 67	Equipement cimetière	800,00
		2312 - 67	Agencement et aménagement de terrains	200,00

Adopté à l'unanimité

5. Délibération engagement des dépenses de fonctionnement

Conformément au Code des Collectivités Territoriales en son article L.1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement 2024 avant le vote du budget.

Adopté à l'unanimité

6. Délibération avenant cimetière

Modification de l'article 26 et 33 du règlement du cimetière comme suit :

Article 26 : Il convient de compléter par « Les plaques couvrant les cavurnes restent propriété de la commune.

Un délai d'un an maximum est accordé aux concessionnaires pour mise en place d'un monument s'ils le désirent et restitution de la plaque vierge de toute inscription.

Passé ce délai, la plaque leur sera automatiquement facturée au prix de 300 € et ils en seront propriétaires.

Article 33 : Entre le 1^{er} et deuxième paragraphe il convient d'ajouter « Il est interdit de planter des ligneux (arbres ou arbustes) sur les tombes ».

Adoptée à l'unanimité

7. Comptes rendus de réunions

19 octobre 2024 : Réunion CCJ pour la préparation de la cérémonie du 11 novembre 2024 et son intervention au cours du repas du CCAS qui aura lieu le dimanche 1^{er} décembre.

21 octobre 2024 : La représentante de l'association l'EDEN des 4 pattes s'est rendue en Mairie pour revoir la convention entre la Commune et l'association. Monsieur le Maire et deux administrées engagée dans la protection des animaux (Madame MONTEIRO et Mme RAMBAUD) étaient présentes. La convention ne comprend pas la stérilisation des chats errants, il est possible de contacter l'association « 1 million d'amis » qui peut offrir des bons permettant la prise en charge de cette opération. Il est rappelé que l'identification des chats est obligatoire, sous peine d'une amende de 750 €. Un propriétaire de nombreux chats, a été destinataire d'un courrier de la mairie, lui rappelant la réglementation. La stérilisation quant à elle, est recommandée.

22 octobre 2024 : Assemblée Générale du CNAS, (Comité National d'Action Sociale). Le CNAS agit en tant que comité d'entreprise pour les agents des collectivités territoriales. La cotisation annuelle de l'employeur devrait être revue à la hausse pour 2025.

Roger VARGAS quitte la séance à 19h53

23 octobre 2024 : Réunion du SIVOM, à l'ordre du jour :

- Passage au CFU (Compte Financier Unique) à partir de l'exercice 2025 ;
- Adoption de la prévoyance et de la mutuelle pour les agents du SIVOM ;
- Diminution du temps de travail de Madame Esther SALES : Madame SALES était mise à disposition de la commune de Saint-Vérand par le SIVOM, à raison de 15 heures hebdomadaire. Elle fera désormais partie des effectifs de la commune de Saint-Vérand, à raison de 15 heures hebdomadaire et demeure dans les effectifs du SIVOM à hauteur de 20 heures.

23 octobre 2024 : Réunion de la commission Communication/ Manifestation/ Tourisme pour la préparation du bulletin municipal, recherche de sponsors, d'articles dans un premier temps.

25 octobre 2024 : le Maire s'est rendu à la 59^{ème} Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie créée le 25 janvier 1966. Elle compte maintenant 88 membres actifs contre 300 membres à sa création.

28 octobre 2024 : La municipalité de Crêches-sur-Saône a accueilli la municipalité de Leynes pour la présentation du système de vidéo protection. La commune réfléchit à la mise en place de caméras aux entrées de l'agglomération et sur la place de la Mairie, après concertation avec la gendarmerie.

4 novembre 2024 : Monsieur Bernard JUSTIN s'est rendu à l'ouverture des plis du marché de travaux de voirie avec le SIVOM. Une analyse des offres sera établie par le Maître d'œuvre INGEPRO.

5 novembre 2024 : Conseil d'école tenu par les directrices d'école de Leynes, Chasselas et Chânes. Pour l'école maternelle, élection des parents délégués : Monsieur Benjamin TISSIER, titulaire / Madame COLACHON, suppléante. Il a été demandé aux parents d'approuver le règlement scolaire + charte informatique.

Au programme de cette année scolaire, la faune et la flore : présence de gerbilles en classe ; élevage de Chenilles jusqu'à transformation en papillons ; classe à l'extérieur ; réalisations de tableaux naïfs. Pour les activités en collectif, rencontres sportives avec d'autres écoles organisées avec l'USEP, repas de Noël tous ensemble dans la salle de Chânes et journée vélos.

6 novembre 2024 : Réunion de la Commission Communale d'Action Sociale afin de choisir le menu à l'occasion du repas du 1^{er} décembre pour nos aînés, vérification de la liste des personnes éligibles, réflexion sur l'animation.

7 novembre 2024 : Conférence des Maires dédiée à la petite enfance. 356 assistantes maternelles, un taux moyen d'occupation des crèches de 78%. Le coût horaire d'un enfant en crèches est pris en charge par la CAF, MBA, les communes et les familles. Pour rappel, la commune participe à hauteur de 11394 € /an pour 2023.

13 novembre 2024 : Atelier gourmand organisé par la Bibliothèque à la salle de la petite école de Leynes. Forte participation : 20 enfants et 20 adultes présents. L'atelier de Noël aura lieu le 4 décembre 2024 à la salle de réunion de la petite école.

14 novembre 2024 : Réunion correspondant défense créée en 2001 suite à la suppression du Service National. Le rôle du correspondant est de faire la liaison entre la collectivité et l'Armée. Il peut être à l'initiative de diverses manifestations en lien avec la délégation militaire. Présence de l'Armée en Saône et Loire : Base pétrolière inter armée à Chalon sur Saône, lycée militaire d'Autun, centre d'information et de recrutement des Armées à Mâcon, Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre à Mâcon.

8. Informations et questions diverses

- Suite à l'appel à projet du Département 71 déposé en 2019 par la Commune, concernant les travaux de sécurisation de l'entrée de l'Agglomération au sud, une avance sur la subvention avait été perçue. Celle-ci doit-être restituée pour vice de forme.
- Concernant la rénovation de la salle polyvalente, une avance sur la subvention a été accordée par le Département en mars 2021 avec une avance perçue par la Commune. Après l'étude de faisabilité faite en 2023, la suite du projet a dû être ajournée pour raison financière. Cette subvention versée devenant caduque en mars 2025, il est nécessaire de déposer un nouvel appel à projet pour 2025.

- Attribution de la médaille pour 20 ans de services à l'agent technique communal.
- Une société forestière a proposé de faire une éclaircie dans la plantation de sapins située au Bois de Fée. Une contribution sera allouée à la Commune.
- Des devis ont été sollicités pour la création d'une zone 30 et stationnement Grand'rue.
- La commune est propriétaire d'une licence IV. Son exploitation est soumise à un certificat d'aptitude, qui ne peut être délivré qu'à une seule personne et en dehors des élus.
- Observations suite à la cérémonie du 11 novembre : Les jeunes du CCJ présents ont activement participé. Il serait judicieux d'harmoniser le protocole entre les 3 communes. Il est proposé de récompenser les musiciens bénévoles toujours présents et très appréciés lors des cérémonies sur les 3 communes.

~~Prochain Conseil Municipal 20 décembre 2024~~

Aura lieu le vendredi 13 décembre 2024

Séance levée 21h50